

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES  
15 décembre 2017 – Montels**

**Compte-rendu synthétique**

**Etaient présents :**

Julien AIT EL MEKKI, Anne CALVET, Alain CHATELET, Matthieu CRUEGE, Nicolas DE MUNNIK, Bernard DEFAUT, Claude DUBOIS, Florence GUILLOT, Christian JUBERTHIE, Jean MAURETTE, Jean-Paul METAILIE.

**Etaient excusés**

Aurélien RIBES, Gilles CORRIOL, Gérard LARGIER, Jean CLOTTE, Philippe SAHUC, Corinne EYCHENNE, Olivier GUILLAUME, Emmanuel MENONI,

**Etaient absents :**

Laurence BARTHE, Robert BEGOUEN, Sergi RIBA, Stéphane CAPRICE, Marc DECONCHAT, Francis DURANTHON, Catherine JACQUART-MAISSANT, Gilles POTTIER, Jean-Pierre SARTHOU, Thierry SARDIN.

**Ordre du jour prévisionnel de la réunion du Conseil scientifique**

- Organisation du Conseil scientifique : constitution d'un Bureau, point sur la liste des membres et réflexion sur le recrutement de nouveaux membres, présentation d'un projet de « memento à l'usage des membres du Conseil scientifique », etc. ;
- Organisation des activités du Conseil pour 2018 : lettre « regard sur site », participation au programme d'animation du PNR, etc. ;
- Bilan des Rencontres avec les scientifiques 2017 et perspectives
- Poursuite de la réflexion sur les feux pastoraux : présentation par Bernard Defaut de sa note sur l'usage du feu dans la gestion des espaces pastoraux
- Compte-rendu des activités du groupe de travail sur le projet de réserve souterraine
- Points divers

Secrétaire de séance : Claude Dubois

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte-rendu de la réunion du 22 septembre est approuvé à l'unanimité des membres présents après des éclaircissements sur un des termes employés.

**ORGANISATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

***Désignation d'un Bureau pour le Conseil scientifique CS***

Lors de la dernière réunion, consécutivement à l'élection d'Anne Calvet comme nouvelle présidente, le CS a décidé de se doter d'un Bureau. Anne Calvet rappelle que le principe est de pouvoir répondre de façon rapide aux sollicitations du Syndicat mixte du PNR lorsque celui-ci a besoin d'un éclairage rapide de la part du CS. Il faut donc que les membres du Bureau du CS soient réactifs et prêts à échanger (par mail, téléphone, voire réunions ad hoc) en dehors des réunions plénières du CS.

Matthieu Cruège précise que le SMPNR est régulièrement saisi par l'État pour avis sur des projets potentiellement impactants. Il dispose alors d'un temps variable, parfois assez court (un à deux mois) pour y

répondre et, selon les enjeux techniques et politiques des projets, les élus peuvent décider de plusieurs types de procédures et de sollicitation du CS. C'est pourquoi une certaine réactivité de la part du CS est attendue.

Jean-Paul Métaillé fait part de son expérience au CS du Parc national des Pyrénées en confirmant que le Bureau demande un peu plus de disponibilité de la part de ses membres dont le rôle est aussi d'alléger le travail de la présidente.

Jean-Paul Métaillé, Florence Guillot et Christian Juberthie ont, à ce jour, accepté d'en faire partie. Il sera proposé à Emmanuel Menoni de rejoindre le Bureau du fait de ses compétences en biologie des vertébrés. Le Bureau pourra mobiliser les compétences nécessaires dans le CS en fonction des sujets à traiter.

### ***Recrutement de nouveaux membres au sein du CS***

Dans un premier temps, Anne Calvet fait le constat qu'un certain nombre de membres du CS, en dehors de membres « honoraires » (par exemple les directeurs et présidents des parcs voisins de celui des Pyrénées Ariégeoises, côté Andorre et Espagne) ne participe plus à ses travaux depuis au moins 2 ans. Elle propose qu'un mail leur soit envoyé pour leur demander s'ils souhaitent continuer à prendre part au CS, ce que valide les membres présents.

Mme Calvet revient ensuite sur les manques, déjà évoqués lors de précédentes réunions, dans la répartition des disciplines scientifiques au sein du CS actuel :

- Economie : il est proposé d'écrire un mail à Marie-Benoît Magrini (INRA de Toulouse), Jean-Michel Salles (CNRS de Montpellier, spécialiste de l'économie de la biodiversité et intéressé pour travailler au sujet de l'Ariège) et Jean-Pierre Amigues (INRA Toulouse et Toulouse Business School, susceptible d'être intéressé et de dégager du temps pour participer au CS).
- Géologie : Philippe Roubichou, ancien directeur du BRGM à Toulouse, s'est déclaré candidat. Il sera invité à rejoindre le CS
- Hydrogéologie : M. Roubichou pourra probablement proposer quelqu'un. Michel Bakalovitch sera également sollicité.
- Histoire moderne et contemporaine : Jean-Michel Minovez, du laboratoire FRAMESPA, seront contactés.
- Préhistoire : Frédéric Maksud, indisponible, sera sollicité pour proposer quelqu'un.

Bernard Defaut propose que la pédologie complète les disciplines représentées au CS. Aude Pelletier, de la Chambre d'Agriculture de Foix sera contactée.

### ***Projet de « memento à l'usage des membres du CS »***

Suite à la demande de quelques membres du CS et sur le modèle d'un document édité par le SMPNR à l'issue des dernières élections municipales en direction des nouveaux élus, Anne Calvet propose que soit réalisé un memento pour les membres du CS comprenant :

- Une présentation du territoire et des communes du PNR
- Un organigramme du personnel salarié du SMPNR
- Une présentation du mode de désignation, du rôle et des missions du CS à partir des statuts du SMPNR et d'extraits de la charte du Parc
- Une liste des membres du CS avec leur fonction, adresse mail et trombinoscope.

Le CS valide cette proposition. Chacun est invité à envoyer une photo pour le trombinoscope.

## **ORGANISATION DES ACTIVITES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE EN 2018**

### ***Regard sur site, la lettre annuelle du CS***

Les montagnes d'Aulus-les-Bains et d'Ustou / vallées de l'Alet et du Garbet, sont le sujet retenu pour la prochaine lettre du CS. Le Haut-Couserans n'a en effet jamais été traité en tant que tel. Cela permettra de plus, selon Matthieu Cruège d'accompagner le futur classement par l'État, au titre de la loi sur les paysages, de la cascade d'Ars.

Le comité de rédaction sera composé au minimum de : Anne Calvet, Claude Dubois, Jean-Paul Métaillé. Florence Guillot se charge de contacter M. Thibault Lasnier, archéologue. Philippe Roubichou sera également sollicité pour la partie consacrée à la géologie. Si un autre membre souhaite y participer, il est bienvenu. Le comité de rédaction se réunira une première fois le **vendredi 26 janvier à 9h30**.

### ***Pyrénées Partagées, le programme d'animations du PNR***

Anne Calvet rappelle que les membres du CS ont participé plusieurs fois au programme d'animations du PNR mais constate que cela fait environ 2 ans que ce n'est plus le cas. Or, cela fait aussi partie du rôle du CS et elle invite ses membres à y participer.

Claude Dubois et Jean-Paul Métaillé proposent une sortie dans la forêt charbonnée de Lercoul.

Florence Guillot propose quant à elle de présenter une synthèse des découvertes archéologiques réalisées au château de Montréal-de-Sos.

Ces animations seront préférentiellement réalisées durant l'automne.

D'autres propositions peuvent être faites auprès de Céline Arilla, chargée de mission au SMPNR. La date, un texte de 2 ou 3 lignes décrivant de façon attractive l'animation, le lieu de rdv, les conditions d'inscription, les dispositions particulières (difficulté, pique-nique à prévoir, etc.) et au moins 2 photos d'illustration sont à lui adresser pour le **19/01/2018** au plus tard.

### ***Implication du Conseil scientifique sur l'évaluation et la révision de la charte du PNR***

Anne Calvet informe le CS que la charte du Parc est prévue pour couvrir une période courant jusqu'en 2021, ou bien jusqu'en 2024 comme le prévoit la loi de 2016 sur la biodiversité mais qui doit être validée par un décret non encore publié. Le CS devra, en 2018, commencer à réfléchir à sa participation sur l'évaluation des actions du SMPNR au regard de la charte et surtout à la prospective qu'implique son renouvellement.

## **BILAN DES RENCONTRES AVEC LES SCIENTIFIQUES**

Julien Aït El Mekki présente le bilan des 6<sup>èmes</sup> Rencontres avec les scientifiques du PNR, réalisé en collaboration avec Isabelle Cambus à partir du dépouillement des questionnaires d'évaluation remis par les participants.

Le diaporama est annexé au présent compte-rendu.

La forte baisse de la fréquentation en 2017 et le vieillissement du public interrogent. Matthieu Cruège précise que la communication sur les Rencontres, du fait de la disparition d'Alain Mangin pendant l'été, avait pris beaucoup de retard par rapport à d'habitude. Cependant, selon lui le modèle de ces rencontres, notamment le colloque en salle, est peut-être un peu daté. Lorsque les Rencontres ont été imaginées il y a 12 ans, il n'existait pas d'évènement similaire dans les Pyrénées Ariégeoises, alors qu'aujourd'hui conférences et animations scientifiques sont proposées régulièrement sur le territoire.

Pour Anne Calvet, 2018 doit permettre au CS de réfléchir à une nouvelle forme pour ce rendez-vous biennal. Elle précise que 2019 sera aussi l'année des 10 ans d'existence du PNR. Matthieu Cruège indique à ce sujet qu'un comité d'organisation sera mis sur pied début 2018 pour travailler à cet anniversaire. Il propose au CS d'en faire partie.

## **POURSUITE DE LA REFLEXION SUR LES FEUX PASTORAUX**

Bernard Defaut présente une note qu'il a transmise aux membres du CS à l'issue de la réunion du 22 septembre (cf. annexe), sur les impacts des feux sur la biomasse et la valeur pastorale en moyenne montagne, dans des landes à fougère aigle puis dans des landes à genêt à balais.

***Ses travaux seront agrégés à d'autres contributions, notamment celle de M. Métaillé, dans une note spécifique à l'attention des élus du Bureau du SMPNR, note qui sera préalablement soumise à l'approbation du Conseil scientifique.***

Cet exposé est suivi d'un débat :

Jean-Paul Métailié confirme que le feu n'est en effet pas connu pour éliminer la fougère aigle ni le genêt à balais, qui sont des espèces pyrophiles. A son sens, le feu est un outil de gestion des habitats naturels agro-pastoraux de montagne, complémentaire d'une gestion plus globale. L'histoire des milieux pyrénéens, mise en évidence notamment par la palynologie, montre que le feu existe de tout temps dans les Pyrénées et n'est pas concomitant de l'apparition du pastoralisme il y a 6 à 7000 ans : les milieux originels connaissaient aussi des incendies réguliers.

Le feu doit être utilisé parmi un panel d'outils de gestion des pâturages de montagne et, sur les landes à fougère aigle et genêts, l'objectif est bien d'obtenir des faciès de lande claire et non d'éliminer la fougère, ce qui nécessiterait des moyens énormes.

M. Defaut considère que le feu n'a aucun effet sur les landes à fougère dense. Selon lui un feu dirigé est certes toujours mieux qu'un feu sauvage, mais il estime cependant que l'agroforesterie est certainement une meilleure solution pour la gestion des espaces pastoraux de montagne. Il réitère sa proposition de visiter l'exploitation de son fils, située dans la vallée de Saurat, sur un massif siliceux (massif de l'Arize), afin que le CS prenne connaissance de sa façon de gérer l'espace pastoral sans feu.

Nicolas de Munnik dit que le feu ne sert pas uniquement à gérer la luxuriance de la végétation mais sert également à limiter la biomasse et constitue donc un rôle de prévention des feux sauvages. Il s'avère être également un outil de gestion des terrains très peu accessibles où la mécanisation est trop chère ou impossible. Le feu peut être pris en charge par un petit agriculteur, ce qui n'est pas forcément le cas des machines.

Anne Calvet souhaite synthétiser les échanges à l'issue des deux interventions, celle de M. Métailié le 22 septembre et celle de M. Defaut : le feu est bien un outil complémentaire, fonctionnant dans certaines situations spécifiques et pas dans d'autres, et son usage nécessite de toute façon une gestion plus globale des milieux par les humains. Aujourd'hui on en observe un usage inapproprié ou dans des endroits inadéquats. Elle demande au CS s'il souhaite aller plus loin dans ses réflexions : s'agit-il d'aborder la question de l'acceptation sociale, celle de la qualité de l'air, les aspects administratifs et juridiques, etc. ?

Pour Nicolas de Munnik, la note que le CS produira devra refléter la pluralité des façons d'appréhender les feux pastoraux. Mais selon lui le débat sur leur acceptation sociale dépasse le cadre de réflexion du CS.

Jean Maurette précise qu'il est intéressé pour visiter l'exploitation de Loïc Defaut. Les échanges font état du fait qu'il faudrait dans ce cas visiter plusieurs situations.

Claude Dubois demande s'il ne serait pas possible de dresser un tableau au cas par cas, en fonction de critères tels que la nature géologique du sol, la nature des plantes à éliminer, l'accessibilité à des machines, le feu dirigé, l'introduction de troupeaux après brûlage, le gain en nombre d'espèces, etc., ce qui permettrait de voir ce qui est efficace ou recommandé pour chaque situation.

Matthieu Cruège précise que la commande des élus est d'y voir plus clair sur la problématique des feux en montagne. Ils soulèvent en effet la question de l'évolution de la tolérance de la société envers cette pratique dans un contexte de changements globaux, dont les élus locaux se font l'écho. Selon lui, la demande sociale est qu'il y ait moins de feux et qu'ils soient mieux gérés.

Pour Florence Guillot, il s'agit dans ce cas d'un problème politique dont le CS ne peut se saisir car cela dépasse son rôle d'expertise scientifique. Jean Maurette estime dans le même sens qu'il s'agit, au-delà des feux pastoraux, de savoir comment les élus gèrent la présence ou l'absence des hommes en montagne et que cela renvoie à leurs responsabilités.

A la question d'Anne Calvet sur les délais dont dispose le CS pour rendre aux élus une synthèse, Matthieu Cruège répond qu'il n'y a pas de calendrier arrêté. Le CS peut au moins les informer sur les impacts connus et sur ceux qui ne le sont pas. Mme Calvet propose donc qu'un petit groupe de travail se réunisse pour produire cette synthèse. Jean-Paul Métailié, Bernard Defaut et Nicolas de Munnik sont volontaires pour y participer. Si

d'autres membres du CS, absents ce jour, souhaitent participer, ils sont les bienvenus. Ce groupe de travail se réunira le **vendredi 26 janvier** à partir de 14h30.

## **COMPTE-RENDU DES ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROJET DE RESERVE SOUTERRAINE**

Anne Calvet rappelle que le projet de réserve souterraine répond à la stratégie nationale de création des aires protégées (circulaires ministérielles mentionnant le projet comme prioritaire pour Midi-Pyrénées) et qu'il est, pour la DREAL une opportunité, sans être une obligation absolue. Il s'agit pour le PNR à la fois d'une volonté des élus de favoriser la protection de la biodiversité et d'un engagement prévu dans la charte, dans un territoire très riche en cavités souterraines.

A ce titre, une demande des élus du SMPNR a été faite au CS : établir une présélection des cavités à protéger en priorité et accompagner l'État sur le projet.

A ce jour, le calendrier de travail du groupe constitué pour ce faire a été le suivant :

- en réunions plénières des 12/01/17 et 20/04/17, le CS s'accorde pour travailler sur ce sujet et constitue un groupe de travail mixte (membres du CS et experts externes).
- Les 4/07/17 et 25/07/17 : deux réunions du groupe de travail puis rédaction d'une note de synthèse, envoyée au CS le 13/09/17.
- Validation de cette note au CS du 22/09/17, et présentation au Bureau du SMPNR le 3/10/17.

Mme Calvet explique ensuite que le 13/11/17, un courriel a été adressé à MM. Cruège et Juberthie remettant en cause le projet de réserve et proposant un projet alternatif reposant sur l'amélioration des connaissances biologiques des cavités du département. Le courriel était signé par un membre du CS, deux experts du groupe de travail et quatre autres personnes extérieures au groupe (cf. annexe).

Anne Calvet regrette qu'une remise en cause des travaux arrive après l'accord du CS et après la présentation aux élus, et que cette remise en cause soit signée par des membres du groupe de travail, qui avaient eu l'occasion de s'exprimer au sein du groupe. Elle se demande si cela ne risque pas de décrédibiliser quelque peu le travail du CS.

Julien Aït El Mekki et Christian Juberthie précisent ce qui a été arrêté à la fin de la dernière réunion du groupe de travail du 17/11/17, au cours de laquelle des échanges ont eu lieu au sujet du courriel, y compris avec une partie de ses signataires :

Hervé Brustel enseignant chercheur à l'école d'ingénieurs de Purpan et président du Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées, signataire de la lettre, rejoint le groupe de travail. Il se chargera notamment de faire le lien avec Louis Deharveng, docteur émérite CNRS spécialiste de la biodiversité souterraine, et Arnaud Faille, post doc au Museum national spécialiste de la biodiversité souterraine, signataires de la lettre externes au groupe. De son côté, Olivier Guillaume fera le lien avec une géologue de son laboratoire.

Par ailleurs, la DREAL, par son rôle de pilotage du projet de réserve, constituera d'ici la prochaine réunion un tableau spécifiant les critères à prendre en compte pour le choix des sites, dont la liste pourra donc évoluer.

Après la réunion, la DREAL a fait savoir qu'elle souhaitait associer au groupe Bernard Delay, directeur de recherche au CNRS et président du CSRPN d'Occitanie.

La réunion du groupe de travail initialement prévue le 25 janvier est reportée à la date du **8 février 2018**. Florence Guillot indique qu'elle ne souhaite plus en faire partie.

## **POINTS DIVERS**

Julien Aït El Mekki fait part au CS de la rencontre entre la direction du SMPNR et l'association Pyrènes Sciences. Celle-ci souhaite collaborer de façon plus étroite avec le PNR et son CS.

Le CS propose d'inviter l'association lors d'une prochaine réunion pour établir un premier échange et envisager d'éventuelles actions communes.

La prochaine réunion du CS est prévue le **8 mars 2018 à 9h30** à la ferme d'Icart.

**Annexe : mail adressé au directeur du SMPNR et à M. Juberthie au sujet du projet de réserve souterraine**

----- Message d'origine -----

De : Louis DEHARVENG <[dehar.louis@wanadoo.fr](mailto:dehar.louis@wanadoo.fr)>

Date : 13/11/2017 23:04 (GMT+01:00)

À : [christianjuberthie@wanadoo.fr](mailto:christianjuberthie@wanadoo.fr), [m.cruege@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:m.cruege@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

Cc : [brehier-franck@orange.fr](mailto:brehier-franck@orange.fr), [herve.brustel@purpan.fr](mailto:herve.brustel@purpan.fr), [faillie.arnaud@wanadoo.fr](mailto:faillie.arnaud@wanadoo.fr),  
[charles.gers@univ-tlse3.fr](mailto:charles.gers@univ-tlse3.fr), [flo.guillot@gmail.com](mailto:flo.guillot@gmail.com), [bernard.lebreton.bl@gmail.com](mailto:bernard.lebreton.bl@gmail.com)

Objet : Proposition relative au projet de réserve de réserve éclatée de l'Ariège

Cher M. Juberthie, cher M. Cruège,

Nous voudrions vous entretenir, par ce courrier, d'une proposition relative au projet de réserve éclatée de l'Ariège, de retour sur le devant de la scène depuis quelques mois dans le cadre du Parc Naturel Régional de l'Ariège. Cette proposition émane de biologistes, de spéléo-biologistes et de spéléologues régionalement actifs dans l'étude de la faune des invertébrés souterrains et dans l'exploration des karsts et cavités de l'Ariège. Elle concerne l'ensemble des cavités se trouvant sur le site du parc, incluant toutes les cavités proposées dans le projet de réserve.

Comme vous le savez, des désaccords profonds sur la mise en réserve de certaines cavités avaient été exprimés lors de l'enquête publique du précédent projet, par de nombreux membres de la communauté scientifique travaillant sur la faune des invertébrés souterrains, et par les spéléologues. Rien de fondamental n'ayant changé depuis lors en terme de menace sur les cavités, on peut s'attendre à ce que la plupart de ces désaccords soient à nouveau exprimés par les mêmes personnes qui connaissent et travaillent sur le domaine souterrain.

Suite à de nombreuses discussions entre biologistes actifs dans la région et quelques spéléologues, nous avons la conviction qu'il serait possible de sortir par le haut de ce problème attendu de désaccords et de son lot prévisible de frustrations, en réorientant les objectifs du projet de réserve vers des questions relatives à la connaissance et à la préservation du patrimoine souterrain de l'Ariège, sans que soit mis en seule ligne d'horizon la mise en réserve de sites. Ceci afin de ne pas focaliser les débats sur les niveaux de protection à accorder à telle ou telle cavité, alors que leur intérêt patrimonial n'a pas à ce jour été évalué en contexte et sur des critères solides, et avant d'avoir identifié le niveau des menaces qui pèsent sur leur faune.

L'idée serait d'organiser le projet en trois volets:

\* une mise à niveau de la connaissance de la biodiversité souterraine ariégeoise non limitée à celle des cavités listées dans le projet initial.

\* une évaluation de la vulnérabilité des espèces souterraines de la zone d'étude sur la base de critères standardisés, inspirés, par exemple, des critères de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) aux côtés de laquelle plusieurs d'entre nous sont impliqués pour leur expertise sur la faune souterraine.

\* sur ces bases, une évaluation de la valeur patrimoniale et de la vulnérabilité des sites.

Une expertise reconnue (biologistes et spéléologues) existe pour mener à bien un tel projet, et l'intérêt de travailler dans le même sens et avec le Parc est ressenti par tous.

Plus qu'un projet axé sur la mise en réserve de cavités dont le Parc et le département ne tireraient guère d'avantages et qui apparaît clivant, un tel reformatage aurait plusieurs intérêts:

1) il permettrait à ceux qui s'intéressent au monde souterrain et à sa biodiversité dans la région, spéléologues, scientifiques, naturalistes et le Parc lui-même, d'œuvrer ensemble sur de objectifs partagés;

2) il aurait pour objectif de faire ressortir de façon claire l'importance majeure de la faune souterraine ariégeoise et l'importance de l'endémisme sur la zone du Parc dans un cadre extra-régional (européen et même mondial), une importance qui est bien connue par quelques spécialistes, mais pas reconnue comme telle par la communauté scientifique internationale.

3) il permettrait une évaluation standardisée de la vulnérabilité des espèces sur la base d'expertises taxonomiques reconnues et de critères validés internationalement, ainsi que celle des unités karstiques du territoire.

4) il dégagerait des résultats significatifs qui seraient publiés dans des revues scientifiques (comme l'ont été récemment les résultats de l'ATBI du PN Mercantour avec notamment deux numéros spéciaux de la revue Zoosystema publiés en 2016).

5) il donnerait au Parc la possibilité de faire valoir auprès du public et au-delà un projet scientifique d'envergure lié à des questions de biodiversité, associant acteurs locaux et spécialistes internationaux. Le Parc pourra alors valoriser les résultats par un travail de communication, comme a su le faire le PN Mercantour avec l'inventaire ATBI mené ces dernières années

6) il bénéficierait de l'expérience de M. Juberthie, s'il acceptait d'être porteur du projet.

Nous restons votre disposition pour examiner avec vous cette proposition: discuter les compétences et l'expérience de ceux qui la portent, et préciser les aspects scientifique ou technique que pourrait susciter une telle réorientation des objectifs du projet initial.

*Signataires de ce courrier par ordre alphabétique*

Franck BRÉHIER

Hervé BRUSTEL

Louis DEHARVENG

Arnaud FAILLE

Charles GERS

Florence GUILLOT

Bernard LEBRETON